

versé d'un coup de pierre. Comme il se relevait, un homme du peuple lui appuya sur la tête le bout de son mousqueton, prêt à faire feu : « Ah ! malheureux ! s'écria Gondi, si ton père te voyait ! » Ces paroles prononcées au hasard le savaient. On reconnut sa figure et son habit, et tout le peuple cria : *Vive le coadjuteur !* Il parvint alors à se faire entendre, dégagea La Meilleraie, qui était fort pressé, et parvint à retourner avec lui au Palais-Royal, où il conjura Anne d'Autriche de rendre la liberté aux prisonniers. Anne ne lui répondit que par des railleries, quoique son récit fut appuyé de celui de La Meilleraie : « Allez vous reposer, Monsieur, lui dit-elle ; vous avez bien travaillé. » Le coadjuteur se retira confus et irrité ; mais il dissimula son ressentiment, tout en se promettant bien d'attiser le feu qu'il avait contribué à calmer. En se rendant à son hôtel, il harangua de nouveau le peuple ; monté sur l'impériale de son carrosse, où quelques hommes robustes l'avaient hissé, il les engagea à rentrer chez eux et n'eut pas beaucoup de peine à réussir, « parce que l'heure du souper approchait, dit-il dans ses *Mémoires* ; et j'ai observé, à Paris, dans les émotions populaires, que les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer. » La tranquillité, comme le calme entre deux orages, parut alors régner sur la grande ville, et Anne put croire que les événements du jour n'avaient été que « feu de paille. » Elle se faisait une étrange illusion. Pendant toute la nuit, le coadjuteur fit agir des émissaires qui sillonnèrent la Cité, disant que la cour devait emprisonner tout le parlement, décevoir les conseillers et les bourgeois, pour les faire pendre avec Broussel et les autres prisonniers ; que la régente était déterminée à tirer le jeune roi de Paris, puis à faire mettre le feu aux quatre coins de la ville, qui serait impitoyablement pillée et saccagée. Le lendemain, Paris se soulevait tout entier et se transformait en un vaste camp retranché, que sillonnaient plus de douze cents barricades, si fortement construites que « tout le reste du royaume assemblé n'eût pu les renverser. La dernière s'élevait à la barrière des Sergents, rue Saint-Honoré, à quelques pas seulement du Palais-Royal. Le parlement, après une discussion des plus animées, se rendit en corps au Palais-Royal, ayant en tête son premier président Molé, qui adressa à la reine une harangue pathétique pour la prier de rendre à la liberté « messieurs les absents. » La colère d'Anne d'Autriche éclata sans frein et sans mesure : « Il est bien étrange et bien honteux, s'écria-t-elle, d'avoir vu, sans mot dire, du temps de la reine, ma belle-mère, le premier prince du sang à la Bastille (Condé), et de s'emporter à de telles insolences pour un conseiller au parlement ! » Cet éclat malaisé révélait une bien grande intelligence de la situation : derrière le vieux Broussel, Anne ne voyait pas se dresser le peuple, frémissant, irrité. Mais qu'était le peuple à cette époque, dans la pensée d'une reine ? tandis qu'un prince du sang !... Après ces paroles imprudentes, Anne courut s'enfermer dans son cabinet, où le président Molé et Mazarin la rejoignirent et parvinrent à calmer un peu son irritation fiévreuse. Elle finit par consentir à rendre la liberté aux prisonniers, mais à condition que le parlement ne se mêlât plus des affaires d'Etat. Le parlement refusa de résoudre une si grave question au Palais-Royal, de crainte qu'on ne l'accusât d'avoir délibéré sous la pression de la peur ; mais il promit de s'assembler dans l'après-midi, et il reprit le chemin du Palais-de-Justice. Le peuple s'imaginait qu'il allait revoir Broussel et Blanchemesnil ; quand il les eut vainement cherchés des yeux, parmi tous les autres membres, quelques murmures éclatèrent. Cependant le parlement franchit sans obstacle les deux premières barricades ; mais il fut arrêté court à la troisième, dressée au coin de la rue de l'Arbre-Sec. Il essaya de calmer les esprits en répondant que la liberté des prisonniers n'était plus des affaires d'Etat, mais qu'on était sur le point de s'entendre. Ces mots ambigus soulevèrent un cri général de fureur. Un marchand de fer, nommé Roguenet, capitaine de ce quartier, saisit le premier président par le bras, et, lui appuyant le pistolet sur le front : « Tourne, traître, s'écria-t-il, si tu ne veux être massacré, toi et les tiens ; ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en otage ! » Effrayés de cette explosion de colère, cinq présidents à mortier, ainsi qu'une vingtaine de conseillers, quittèrent leur rang et se confondirent dans la foule. Quant à Molé, qui n'avait gagné, à cette démarche conciliatrice, que de se rendre également suspect à la cour et au peuple, il sut conserver sa dignité tout en cédant à la force matérielle, et il ramena le parlement au Palais-Royal, d'un pas aussi grave, aussi calme, que s'il eût présidé à quelque cérémonie. En voyant rentrer le parlement, Anne, folle de colère, faillit s'emporter à d'odieuses extrémités, tantôt songeant à faire trancher la tête à Broussel et à la jeter au peuple comme un sanglant défi ; tantôt voulant faire pendre quelques conseillers aux fenêtres du palais. Mais, vaincue par les sollicitations de Molé, du duc d'Orléans et de Mazarin, émue surtout par la présence de la reine d'Angleterre, Henriette-Marie, qui se trouvait là comme un exemple vivant de la fragilité des grandeurs humaines, Anne courba enfin la tête et subit la capitulation que lui dicta le parlement ; elle signa la mise en liberté de

Broussel et de Blanchemesnil, et l'on fit sortir publiquement du Palais-Royal deux carrosses dans lesquels se trouvaient des parents et des amis des prisonniers, porteurs de cet ordre. Le peuple, néanmoins, resta toute la nuit sous les armes, et les clameurs devenaient parfois tellement menaçantes que Mazarin délibéra s'il ne quitterait pas à l'instant la capitale. La tempête ne put être apaisée que le lendemain par la présence des deux conseillers, que les lettres de rappel rejoignirent à quelques lieues de Saint-Germain. Le 28 août, ils firent leur rentrée au parlement au son des cloches, au bruit des salves de mousqueterie, et au milieu des acclamations d'un peuple immense, qui ne cessait de crier : *Vive Broussel ! Vive notre libérateur ! Vive notre père !* Jamais, dit Mme de Motteville dans ses *Mémoires*, jamais triomphe de roi ou d'empereur romain n'a été plus grand que celui de ce pauvre petit homme, qui n'avait rien de recommandable que d'être entêté du bien public et de la haine des impôts. « Cette réflexion est naïve et peint bien l'époque. Dès que Broussel eut reparu au sein du parlement, les barricades tombèrent comme par enchantement, et, le jour suivant, Paris n'offrait plus aucune trace de cette sédition redoutable : elle s'était évanouie comme un rêve. »

BARRICADES (LES), par Vitet (Paris, 1826). M. Vitet, vivement frappé du caractère dramatique des sanglantes querelles qu'allumèrent en France l'ambition des Guises, le fanatisme catholique, l'imbécillité de Henri III, a voulu rendre ses impressions, et, pour retracer les scènes de la Ligue, sans avoir la prétention de faire une tragédie en prose, il a choisi la forme qui lui a semblé la meilleure, c'est-à-dire la conversation, le dialogue. Chaque événement, chaque situation devient une scène. L'auteur n'a point songé cependant à composer un drame régulier, à distribuer son sujet selon certaines proportions, à rendre l'action plus rapide, à la débarrasser des détails qui la surchargent, des accessoires qui la retardent. Il a fait un portrait, une image fidèle du monde réel de l'époque ; il a fait ce que l'histoire ne peut pas faire, il a rendu à la vie les hommes du temps passé, avec leurs idées, leurs sentiments, leurs allures, et jusqu'à leur manière de se vêtir. Il les a évoqués, pour ainsi dire, de leurs tombeaux ; il les a rappelés sous nos yeux pour nous montrer leur nature morale, comme de vieux portraits nous montrent leur nature physique. En un mot, le livre des *Barricades* est un livre d'histoire conçu dans le seul but de l'art, dans le dessein de peindre et de plaire. Doit-on appeler du nom de drame cette suite de dialogues ? Comme dans un drame, il y a de l'unité, car l'unité est nécessairement dans l'esprit de l'auteur et dans les événements qu'il décrit ; comme dans un drame, il y a aussi de l'intérêt, car qu'y a-t-il au monde d'intéressant, si ce n'est le développement, le jeu naturel de toutes les passions qui agitent l'humanité ?

Peu de lectures sont aussi attrayantes que celle des *Barricades*. Une grande intelligence de l'histoire et beaucoup d'esprit, un vrai talent de peintre, telles sont les qualités qui se montrent avec éclat dans cet ouvrage. Ne oublions pas de dire que l'auteur a fait précéder ses scènes d'un avant-propos plein de naturel et de grâce, où il explique en quelques mots ce qu'il a entrepris de faire, et d'une introduction historique, où il résume l'histoire de la Ligue depuis son origine jusqu'à la Journée des barricades.

BARRICADES DE 1848 (LES), œuvre lyrique en deux actes, de MM. Brisebarre et Saint-Yves, musique de MM. Pilati et Gauthier, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-National, le 5 mars 1848. Sur toutes les scènes parisiennes, grandes et petites, la République fut chantée, acclamée, fêtée. Ce ne fut partout que cantates, que couplets, et les pièces ne tardèrent pas à donner sur toute la ligne des théâtres. La première qui parut, et dont il serait presque impossible aujourd'hui de retrouver la trace si M. Théodore Muret n'avait eu soin de la noter dans son *Histoire par le théâtre*, c'est celle qui a pour titre les *Barricades de 1848*. Cette pièce, nous ignorons pourquoi, ne figure pas dans les biographies des auteurs et compositeurs. Voici ce qu'en dit M. Théodore Muret, à qui nous laissons toute responsabilité : « Un demeurent de la première Révolution y personnifiait mil sept cent quatre-vingt-neuf ; son fils représentait un homme de mil huit cent trente, et son petit-fils, un gamin de la nouvelle génération, car cette graine-là ne périt pas, représentait le vingt-quatre février. Comme en 1830, l'élève de l'Ecole polytechnique avait la son rôle ; gardes nationaux et ouvriers étaient à l'œuvre de concert ; les femmes faisaient de la charpie pour les blessés ; un sergent de la ligne refusait de tirer sur le peuple, et dans un second tableau, le trône était brûlé, comme il le fut en effet, sur la place de la Bastille. Mais au moins si, dans ces quelques scènes, la victoire populaire fut chantée, ce fut sans invectives brutales, comme on a le regret d'en trouver dans le répertoire de Juillet. » Dans cette pièce de circonstance, Joseph Kelm jouait avec beaucoup de naturel le rôle du vieux vainqueur de la Bastille.

BARRICADE, ÉE (ba-ri-ka-dé). Part. pas. du v. *Barricader*. Fermé par une barricade,

soigneusement fermé : *Electrisés par leur chef, les soldats eurent bientôt fait de pénétrer dans l'enceinte BARRICADEE*. (Balz.) *Elle s'élança vers la fenêtre, mais la fenêtre était BARRICADEE*. (Al. Dum.)

Vit-on jamais repaire ainsi barricadé ?

V. Hugo.

BARRICADE v. a. ou tr. (ba-ri-ka-dé — rad. *barricade*). Fermer au moyen de barricades : *Lagrange et Et. Arago doivent, au point du jour, marcher sur les Tuileries et BARRICADE* la rue Richelieu. (E. Sue.) *Si l'affaire s'engage ce soir, et c'est infaillible, nous BARRICADE* la rue à la hauteur de ma maison. (E. Sue.)

— Absol. Elever des barricades : *On BARRICADE* déjà la rue Saint-Denis.

— Par ext. Fermer soigneusement, avec précaution : *Pour éloigner les importuns, il BARRICADE* sa maison.

Petit Jean, ramenez votre maître, Couché dans son lit, fermez porte et fenêtre ; Qu'on barricade tout, afin qu'il ait plus chaud.

RACINE.

— Fig. Isoler, empêcher certains rapports, certaines communications : *On s'enferme de plus en plus, on BARRICADE*, on bouche solidement sa porte et son esprit. (Michelet.)

Se barricader, v. pr. S'isoler, se fortifier au moyen de barricades : *Les insurgés se BARRICADE* dans les rues.

— Par ext. S'enfermer très-soigneusement : *Il était devenu si superstitieux et si poltron, qu'après le coucher du soleil il ne manquait jamais de se BARRICADE* dans sa chambre. (G. Sand.) *En Angleterre, tout est fermé le dimanche : les boulangers ne cuisent pas, les restaurants se BARRICADE*. (Vacquerie.) *Ils se BARRICADE* dans des assés.

Disant ces mots, le vicillard le quitta, Ferma sa porte et se barricada.

LA FONTAINE.

— Fig. Se mettre en garde : *L'abbé ne pouvait souffrir cet homme et se BARRICADE* contre lui. (T. des Réaux.)

— Se maintenir après avoir pénétré : *Il cherchait à déloger le désir absurde et fou qui s'était BARRICADE* dans sa cervelle. (Balz.)

— Antonyme. *Débarricader*.

BARRICADEUR s. m. (ba-ri-ka-deur — rad. *barricade*). Faiseur de barricades. Peu usité. C'est une curieuse étude que celle de l'âge des mots. Celui-ci, au premier aspect, a tout l'air d'un néologisme. C'est cependant un mot déjà bien vieux, il remonte tout au moins à la première moitié du XVII^e siècle, comme le témoigne l'exemple suivant :

Il faut affamer ces ingrats, Ces barricadeurs scélérats.

(*Courrier burlesque de la guerre de Paris*.)

BARRICADO s. m. (ba-ri-ka-do). Ichtyol. Poisson peu connu, des côtes d'Afrique.

BARRIENTOS (Lopez de), théologien espagnol, né à Medina del Campo en 1382, mort en 1469. Religieux de l'ordre de Saint-Dominique, il professa la théologie à Salamanque, de 1416 à 1433, et devint alors précepteur de l'enfant don Henri de Castille. Nommé successivement évêque de Segovie, grand chancelier de Castille, évêque d'Avila et enfin évêque de Cuenca, il fut appelé à la dignité d'inquisiteur général pour toute la Castille. On a de lui plusieurs ouvrages théologiques, notamment *Clavis Sapientie*, etc.

BARRIENTOS (Genès de), théologien espagnol, mort en 1694, fit, comme le précédent, partie de l'ordre des dominicains. Il se livra avec succès à la prédication, se fit entendre à la cour de Charles II, et consacra le reste de sa vie aux missions. Il se rendit dans la Malaisie et devint évêque titulaire de Troja. On a de lui un ouvrage théologique intitulé *Expugnacion de el probabilismo* (Manille, 1685).

BARRIER s. m. (ba-rié) — rad. *barre*. Monn. Ouvrier qui manœuvre la barre du balancier : *Il y a plusieurs BARRIER* qui font tourner le balancier. (Trév.)

— Cout. anc. Employé qui percevait les droits de barrage.

BARRIER (F. M.), médecin français, né à Saint-Etienne vers 1815. Après avoir été reçu docteur à la faculté de Paris, en 1840, il alla se fixer à Lyon, où il est devenu successivement chirurgien de l'hôpital de la Charité et professeur de clinique chirurgicale à l'école de médecine. M. Barrier s'est adonné tout particulièrement à l'étude et au traitement des maladies des enfants, et s'est acquis une réputation méritée. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Mémoire sur le diagnostic de la méningite chez les enfants*, etc. (Paris et Lyon, 1842) ; *Considérations sur les caractères de la vie dans l'enfance* (1842) ; *Traité pratique des maladies de l'enfance* (1842, 2 vol.) ; *Esquisse d'une analogie de l'homme et de l'humanité* (1846, etc.).

BARRIÈRE s. f. (ba-riè-re) — rad. *barre*, *barrier*. Clôture formée d'un assemblage de pièces de bois : *On a élevé une BARRIÈRE* à l'entrée de cette rue. Ouvrir, fermer la BARRIÈRE. Escalader une BARRIÈRE.

... La garde qui veille aux barrières du Louvre N'en défend pas nos rois.

MALHERBE.

— Par ext. Porte d'une ville : *Les BARRIÈRES de Paris*. La BARRIÈRE du Trône. *Conflans est à une lieue à l'est des BARRIÈRES de Paris*. (Dulaure.) Bureau à l'entrée d'une ville, où l'on perçoit les droits d'octroi : *Les marchandises seront confisquées à la BARRIÈRE*.

J'ai de la fraude en paotille Qu'à la barrière on saisi.

BÉRANGER.

« Tout bureau où l'on perçoit une taxe, un péage, un droit de douane, etc. : *Il est bien à désirer qu'on transporte ailleurs ces BARRIÈRES* et ces commis qui rendent ce petit pays de Genève ennemi du nôtre. (Volt.) Autrefois des BARRIÈRES séparaient les provinces : un chariot de marchandises, allant de Bretagne en Provence, était visité huit fois et payait sept droits différents. (Droz.) Absol. Zone qui entourait extérieurement les anciennes barrières de Paris : *Aller à la BARRIÈRE*. Nous avons bu du petit bleu à la BARRIÈRE.

— Sorte de palissade qui, dans des jeux publics ou des tournois, sépare les spectateurs des combattants ou des joueurs : *Franchir la BARRIÈRE* pour entrer en lice.

Aux athlètes, dans Pise, elle ouvre la barrière.

BOILEAU.

« Palissade qui, dans les tournois, coupait la lice en deux, et que les champions se disputaient : *Forcer la BARRIÈRE*. Rompre la BARRIÈRE. Enlever la BARRIÈRE. Combat à la BARRIÈRE. Les tournois, les combats à la BARRIÈRE sont peut-être de l'invention de ces Arabes. (Volt.)

Soit qu'il se présente un rival Pour la lice où pour la barrière...

MALHERBE.

« Tenant de barrière, Chevalier qui défendait la barrière.

— Par anal. Obstacle matériel qui sert de séparation, de sauvegarde ou de défense : *Les Pyrénées sont une BARRIÈRE élevée entre la France et l'Espagne*. L'Angleterre trouve dans l'Océan une BARRIÈRE qui explique son insolence. Les places, presque toutes démantelées, n'opposaient qu'une BARRIÈRE impuissante aux barbares. (Am. Thierry.)

Il s'était fait de morts une noble barrière.

RACINE.

Déjà, rompant partout leurs plus fermes barrières, Des débris de leurs forts il couvre ses frontières.

RACINE.

Le Rhône altier m'appelle, et je porte mes pas Jusqu'à ces monts blanchis par d'éternels frimas, Où semblent s'élever les barrières du monde.

DELILLE.

— Poét. Obstacle fictif que l'on est supposé franchir pour entrer en lice ou pour pénétrer quelque part : *A l'instant que la BARRIÈRE de l'éternité s'ouvrira devant moi, tout ce qui est en deçà disparaîtra pour jamais*. (J.-J. Rouss.)

Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière, Et regarde de loin, assis sur la barrière.

BOILEAU.

La victoire, en chantant, nous ouvre la barrière ; La liberté guide nos pas.

M.-J. CHÉNIER.

— Fig. Empêchement, obstacle, impossibilité ou grande difficulté : *La parole d'un roi honnête homme est une BARRIÈRE insurmontable*. (Crillon.) *Ceux qui eurent besoin de son secours trouvèrent-ils jamais entre eux et lui des BARRIÈRES impénétrables ?* (Fléch.) *Les préjugés sont autant de BARRIÈRES qui arrêtent d'abord les esprits superficiels et paresseux*. (Nicole.) Nous croyons que la plus forte BARRIÈRE que la Providence oppose dans le monde au progrès du crime, c'est la conscience. (P. André.) *En Angleterre, c'est la haute aristocratie qui sert de BARRIÈRE à l'autorité royale*. (Mme de Staël.) *Les institutions qui servent de BARRIÈRES au pouvoir lui servent en même temps d'appui*. (B. Constant.) *Après une si longue amitié, ces deux hommes trouvaient entre eux une BARRIÈRE élevée par la défiance et par l'argent*. (Balz.) *Le respect est une BARRIÈRE qui protège également le grand et le petit*. (Balz.) *Il le trouve calme, ferme et plein de cette froide politesse, la plus infranchissable de toutes les BARRIÈRES qui séparent l'homme élevé de l'homme vulgaire*. (Alex. Dum.) *Le christianisme n'a pas eu besoin de mettre entre l'homme et la femme la BARRIÈRE du glaive*. (Michelet.) *Les BARRIÈRES qui séparaient les individus et les peuples tombent successivement*. (Bautain.) *Le bannissement n'ajoute rien à la force des garanties ni à la hauteur des BARRIÈRES*. (E. de Gir.) *Les abus ouvrent la BARRIÈRE aux révolutions, les réformes seules les leur ferment*. (E. de Gir.) *La séparation met une BARRIÈRE à tout mariage légal, et ne laisse d'ouvert que le chemin de l'adultère et du concubinage*. (L.-J. Larcher.)

De ce trône sanglant je m'ouvre les barrières.

VOLTAIRE.

Ai-je donc élevé si haut votre fortune, Pour mettre une barrière entre mon fils et moi ?

RACINE.

« Frein, ce qui retient dans certaines limites : *Si vous aviez une fois rompu la BARRIÈRE de l'honneur et de la bonne foi, cette perte serait irréparable*. (Fén.)

— Législ. anc. *Barrière des sergents*, Pavillon où les officiers publics alors appelés sergents se tenaient pour attendre les praticiens.

— Cout. anc. *Droit de barrière*, Privilège qu'avaient certains officiers de la cour, comme le grand écuyer et le doyen des maréchaux,